



HAL
open science

Grade Master - Diplôme d'études en architecture - Diplôme d'Etat d'architecte

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'études en architecture - Diplôme d'Etat d'architecte. 2012, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. hceres-02041901

HAL Id: hceres-02041901

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041901v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
en vue du renouvellement
de l'autorisation à délivrer
des diplômes valant grade
de licence et de master



Diplôme d'Etudes En Architecture (DEEA)
Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

de l'École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
(ENSAP) de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Présentation de l'établissement

En raison de sa position géographique, dans la région Aquitaine, et compte tenu de l'implantation des autres Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx) a vocation à recruter ses étudiants sur une aire couvrant le grand Sud-ouest.

Située à Talence, à la périphérie du campus de l'Université Bordeaux 3, elle est l'une des deux seules ENSA offrant dans le même établissement deux formations menant respectivement aux Diplômes d'Etat d'architecte (DEA) et de paysagiste Diplômé par le gouvernement (DPLG). Elle accueille 950 étudiants environ, encadrés par 150 enseignants dont 40 sont enseignants et chercheurs titulaires et 110 sont des professionnels, architectes et paysagistes principalement. Au-delà des cycles communs à toutes les ENSA, Diplôme d'études en architecture (DEEA), DEA, Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), l'ENSAPBx propose également une formation en paysage et, en partenariat avec l'Université de Bordeaux, des formations spécialisées dans les domaines relatifs à l'architecture et au paysage qui concernent près de 100 étudiants, ainsi que des formations doctorales par la participation de trois de ses cinq structures de recherche à des écoles doctorales.

Elle participe au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Bordeaux. Elle bénéficie également de liens privilégiés avec la Ville de Bordeaux, la communauté urbaine et la région et entretient des liens avec le milieu professionnel de l'architecture (Conseil de l'ordre, Maison de l'architecture et Arc en rêve, Centre d'architecture).

Les axes prioritaires du projet d'établissement portent sur : le rapprochement des deux formations architecture et paysage ; la clarification de l'inscription de l'établissement au sein de l'Université de Bordeaux ; l'amélioration des locaux de l'établissement soit par une rénovation, soit par un déménagement ; l'amélioration de l'organisation interne de gouvernance.

Présentation du diplôme d'études en architecture

Comme dans toutes les ENSA, le premier cycle conduit principalement à l'obtention du DEEA, conférant le grade de licence, et nécessaire à la poursuite en deuxième cycle.

Structurée sur trois années, la formation est construite comme un cycle de découverte, d'acquisition des savoirs fondamentaux et d'une première pratique de la conception architecturale et urbaine. Le programme est ordonné selon une progressivité classique, de la « découverte » à une « première maîtrise de la conception ».

L'ensemble des enseignements est obligatoire et commun. L'apprentissage de la conception commence par des exercices autour de notions fondamentales de l'architecture. Débutant au premier semestre, le projet est abordé durant l'ensemble du cursus pour être vraiment développé au sixième semestre. Cet enseignement représente 50 % environ des heures encadrées. Les disciplines pour l'architecture sont structurées autour de cet enseignement de la conception, avec une intention déclarée de transversalité.

La spécificité de l'établissement d'offrir une double formation en architecture et en paysage conduit à introduire cette seconde dimension dans les enseignements d'apprentissage de la conception. Ceux-ci sont donc organisés sur la coexistence de deux ateliers de conception, « architecture » d'une part et « ville, territoire, paysage » d'autre part.

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation offre un cadre structuré sur la base d'objectifs explicités et conformes aux textes régissant les études en architecture. Bien que le dossier présenté indique que les fiches d'enseignements sont « en cours de réécriture », le programme couvre le champ des savoirs et compétences du domaine. Les étudiants disposent de ressources pédagogiques de qualité dont l'accès peut être très largement facilité, comme pour l'informatique. L'enseignement des langues est hors cursus, assuré par un accès en ligne, sans aucune vérification de niveau, ni interne, ni externe (certifications). L'organisation de l'équipe enseignante est cohérente tant du point de vue de la répartition des enseignants (titulaires, associés et contractuels) que de l'affectation des responsabilités et de la présence de professionnels aux côtés d'enseignants impliqués dans la recherche. Le nombre d'associés reste

cependant assez élevé (20 %) et le dossier ne donne pas clairement à voir l'obligation affichée de répartition des titulaires et associés dans les deux cycles.

L'établissement est impliqué dans le programme « Égalité des chances » et dans son pendant local « Les cordées de la réussite ». L'école ne fournit toutefois pas de données chiffrées sur le nombre de lycéens concernés (candidats et admis). Pour les étudiants inscrits, plusieurs dispositifs d'accompagnement sont précisés : monitorat, possibilité de rattraper un échec en unité d'enseignement de projet (UEP) au semestre suivant à certaines conditions ; cours de rattrapage en histoire ; audition des étudiants en échec par la commission d'orientation qui propose des mesures de soutien personnalisées ou qui conseille sur une réorientation.

Le taux de réussite à 3 ans varie sur les cinq dernières années de 75 % à 64 %, avec un taux nettement inférieur en 2010-2011 de 40 %, devant être considéré, selon l'établissement, comme une exception qu'expliquent des raisons circonstancielles (une promotion trop importante à N-3) et auxquelles des correctifs ont été apportés. Pour autant, sur les cinq dernières années, le tableau d'indicateurs montre une augmentation du nombre des primo-inscrits et, à l'inverse, une baisse du taux de réussite. Le taux de poursuite en deuxième cycle (DEA) à l'ENSAPBx varie de 90 % à 75%, pourcentage qui doit être augmenté des transferts sortants. Cela confirme que ce premier cycle est quasiment exclusivement orienté sur cette poursuite d'études et n'a pas de finalité professionnelle.

Les qualités que présente la formation en termes d'objectifs, d'organisation et de résultats, peuvent toutefois sur certains aspects s'avérer source de questions, voire traduire des faiblesses. Un travail conséquent d'autoévaluation a certes été mené par l'établissement, mais il n'aborde pas ces points. L'approche de l'apprentissage du processus de conception ne semble pas favoriser le développement de l'autonomie de l'étudiant, ce que renforce le caractère obligatoire de l'ensemble des enseignements, sans option. Ce manque d'autonomie interroge le sens de l'objectif de développement de la mobilité internationale bien qu'il ne concerne, actuellement, qu'une dizaine d'étudiants en troisième année. La simultanéité des deux ateliers de conception (« architecture » et « ville, territoire et paysage »), basée sur l'intention pertinente de croiser les échelles et d'intégrer la spécificité de l'établissement dans le domaine du paysage, pose la question de leur articulation réelle et du risque d'amointrissement du temps global consacré à cet apprentissage. Si les savoirs et compétences dans le champ de l'architecture et de la ville sont présents dans le programme d'enseignement, il est anormal que les compétences linguistiques ne fassent pas partie ni des enseignements obligatoires, ni des évaluations. De même, si les stages existent, rien n'est vraiment dit sur leur encadrement et leur suivi, au-delà de la présence d'un enseignant référent, qui pour le second (« première pratique ») est un enseignant associé.

Enfin sur la question de l'évaluation des étudiants, le dossier n'apporte aucune précision sur les modalités appliquées dans chaque enseignement. De même, l'évaluation des enseignements par les étudiants reste émergente.

- Points forts :
 - Travail d'autoévaluation effectif.
 - Initiation à la recherche engagée au sixième semestre.
 - Investissement dans le dispositif « Égalité des chances » et attention portée aux étudiants en difficulté.
 - Accessibilité des ressources informatiques 24h/24.

- Points faibles :
 - Pas de choix personnels d'enseignement pour les étudiants et peu de place laissée à l'autonomie.
 - Lisibilité insuffisante de l'organisation pédagogique (place et articulation des UEP ; actualisation des fiches d'enseignement).
 - Place très insuffisante des langues étrangères.
 - Prise en compte insuffisante des stages obligatoires (encadrement et suivi).
 - Difficultés à tirer partie de la double existence des formations en architecture et en paysage (qui ne tiennent visiblement pas au seul fait que la formation paysage n'a pas intégré le dispositif LMD).

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Un travail important d'autoévaluation a été effectué par l'établissement sur ce cycle, avec la mise en évidence d'objectifs qui restent cependant à traduire dans le programme d'enseignement. Parallèlement à ces derniers, il est recommandé à l'établissement de se saisir également des points faibles ressortant de la présente évaluation, y compris de ceux ressortant dans le commentaire global.

En particulier, il paraît important de réfléchir à la part d'autonomie plus grande à offrir aux étudiants, sans contredire le socle commun de connaissances posé comme objectif structurant. L'enseignement du projet mériterait de ce point de vue d'être interrogé dans sa progressivité et surtout dans le lien entre les deux UE qui le prennent simultanément en charge à chaque semestre. Ceci a sans doute à voir avec la clarification des liens entre les formations en architecture et en paysage. Dans la mesure où elle est posée de manière récurrente, celle-ci devient urgente, mais sans doute pas uniquement sous ce seul angle.

L'enseignement des langues étrangères devrait être renforcé et développé, au-delà du seul *e-learning*, et il devrait donner lieu à une évaluation réelle des compétences acquises. De même, les stages devraient être mieux intégrés au programme d'enseignement. Plus globalement, les fiches d'enseignement devraient être rapidement finalisées, en intégrant des indications aujourd'hui manquantes sur les modalités d'évaluation des étudiants.

La consolidation du dispositif émergent d'évaluation des enseignements par les étudiants s'impose, d'autant qu'il constituerait un complément indispensable à l'autoévaluation menée par l'établissement.

Enfin, l'établissement aurait intérêt à réfléchir à la proportion assez élevée du nombre d'enseignants associés par rapport aux titulaires.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année.	84	130	138	113	127
Nombre d'inscrits en 2 ^{ème} année.	83	126	133	129	110
Nombre d'inscrits en 3 ^{ème} année.	100	132	145	182	194
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de 2 ^{ème} année pour intégrer une autre formation extérieure à l'établissement.	0 %	13 %	11 %	8 %	11 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en 3 ^{ème} année venant d'une autre formation.	35 %	33 %	2 %	3 %	1 %
Taux de réussite en 1 ^{ère} année (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la 1 ^{ère} année).	96 %	96 %	88 %	88 %	92 %
Taux d'abandon en 1 ^{ère} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	0 %	3 %	2 %	4 %	1 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme).	75 %	76 %	61 %	64 %	40 %
Taux de poursuite en deuxième cycle.	87 %	90 %	78 %	83 %	75 %

Présentation du diplôme d'Etat d'architecte

Comme dans toutes les ENSA, la formation conduisant au DEA, conférant le grade de master, est organisée sur deux ans. Cette formation est accessible à tous les titulaires du diplôme de premier cycle (DEEA) majoritairement issus de l'établissement et, pour une part, d'autres ENSA (27 étudiants en 2011). Le DEA vise une insertion professionnelle immédiate dans les métiers de l'architecture, comme il permet la poursuite d'études soit pour l'exercice en son nom propre (HMONP), soit pour une spécialisation à travers des masters ou un Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSAA), soit encore pour l'engagement d'un doctorat.

Le DEA est conçu comme un « cycle d'approfondissement et d'ouverture sur la diversité des pratiques professionnelles », y compris la recherche. Les objectifs affichés reprennent les textes réglementaires. Le cycle est structuré en quatre domaines d'études (DE), adossés à une équipe de recherche et auxquels sont rattachés les ateliers de projet, les séminaires de mémoire et les cours spécifiques (un par semestre). A ce dispositif s'ajoutent trois cours de tronc commun (Architecture, Sciences et techniques pour l'architecture, Droit/gestion) et deux cours optionnels obligatoires au choix. L'offre d'enseignement est globale au cours des trois premiers semestres : l'étudiant, quelle que soit son année d'inscription, choisit un domaine à chaque semestre, mais le nombre de domaines est limité à deux. Le dernier semestre est centré quasi exclusivement sur le Projet de fin d'études (PFE). Un stage obligatoire de formation pratique sur deux mois est inclus dans la formation. Sans caractère obligatoire, la possibilité est donnée à chaque étudiant de partir en mobilité académique à l'étranger. Celle-ci s'effectue principalement en première année du cycle (65 % des étudiants en mobilité sont en première année).

L'établissement offre des possibilités de formations complémentaires dans des domaines voisins à travers deux masters co-habilités (parcours *Ambiances et confort pour l'architecture et l'urbanisme*, avec l'Université Bordeaux 1 ; spécialité *Stratégie et maîtrise d'ouvrage de projets d'urbanisme*, avec l'Université Bordeaux 3). D'autres coopérations de l'établissement élargissent cette offre (master *Design* avec l'Université Bordeaux 3 ; master *Développement culturel de la ville*, avec l'Université de La Rochelle).

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ENSAPBx offre une formation structurée, sur la base d'objectifs explicités et conformes aux textes régissant les études en architecture. L'établissement s'inscrit dans la dynamique territoriale et établit des liens avec l'environnement professionnel. Le programme couvre le champ des savoirs et compétences du domaine propre, avec une ouverture sur des pratiques voisines (scénographie, imagerie, art, ...). Sa structuration et le contenu général articulent les possibilités de choix de l'étudiant et ce qui relève du tronc commun. Les domaines d'études (DE) garantissent une offre lisible de thématiques, socle de ce choix. Les enseignements de projet offrent quatre options chaque semestre (une option par DE). Le PFE se fait sur le dernier semestre d'études, conformément aux textes réglementaires, au sein « d'unités d'encadrement ». L'absence de rattachement explicite aux DE est beaucoup moins conforme réglementairement et le faible nombre d'heures encadrées l'apparente au dispositif du travail de fin d'études en place avant la réforme LMD. Le mémoire fait l'objet d'une organisation par étapes sur trois semestres, bien structurée et adaptée au travail demandé. L'adossement à la recherche est lisible à travers l'implication des équipes et laboratoires de l'établissement dans les options proposées en lien avec les DE. D'autre part, les séminaires où s'effectuent les mémoires sont sous la responsabilité d'un enseignant titulaire d'un doctorat ou d'un enseignant titulaire d'une Habilitation à diriger des recherches (HdR).

Toutefois, malgré cette qualité de structuration, plusieurs manques apparaissent. L'enseignement et l'évaluation en langues étrangères sont anormalement absents. Les fiches d'enseignement, « en cours de réécriture » ne donnent aucun élément sur l'évaluation des étudiants. L'évaluation des enseignements par les étudiants reste tout à fait émergente.

L'organisation de l'équipe enseignante est cohérente tant du point de vue de la répartition des enseignants (titulaires, associés et contractuels) que de l'affectation des responsabilités et de la présence de professionnels aux côtés d'enseignants impliqués dans la recherche. Le nombre d'associés reste cependant assez élevé (20 %) sans qu'il soit expliqué et le dossier ne donne pas clairement à voir la répartition induite par l'obligation affichée de l'intervention des titulaires et associés dans les deux cycles.

Le taux de réussite à deux ans varie de 85 % (voire 94 % en 2006-2007) à 60 % (2010-2011), avec une baisse régulière chaque année. Il est très vraisemblable, comme le précise l'établissement, que ce taux relativement faible

s'explique par le fait qu'une part des étudiants font leur cursus sur trois ans, notamment en raison de l'achèvement décalé de leur mémoire suite à une mobilité académique. Pour autant, cette explication, fondée, n'est pas étayée par une analyse plus détaillée fournissant par exemple la nature qualitative de ces parcours et le taux de réussite en trois ans, afin d'apprécier le taux d'échec réel. Le nombre assez constant d'inscrits en cinquième année et toujours nettement supérieur à celui des inscrits de quatrième année (sauf pour l'année 2010-2011) conforte cet allongement de fait de la durée du cursus pour une part des étudiants. Les raisons (occasionnelles ou structurelles) de l'augmentation récente et significative (+ 50 %) du nombre d'étudiants de quatrième année ne sont pas explicitées.

Le suivi de l'insertion professionnelle n'a été mis en place que fin 2011 et ne fournit donc que peu d'éléments. L'enquête menée sur la promotion 2008 indique cependant une bonne insertion professionnelle (98 % des diplômés ayant répondu), principalement dans le domaine de la maîtrise d'œuvre (salarial ou activité indépendante), avec une majorité de femmes (54 %).

L'établissement tire profit de ses collaborations avec l'Université, d'une part au travers de mutualisations (200 heures du cycle architecture contribuent à trois masters), d'autre part en permettant l'accès à une offre post-diplôme. De ce point de vue, on peut s'étonner du peu de lien et de valorisation faite de la formation en paysage développée par l'établissement, alors qu'elle est fortement affirmée dans son identité et évoquée de manière récurrente en premier cycle. De même, aucune mention n'est faite des deux DSAA en attente d'habilitation du ministère de tutelle.

Le taux de poursuite d'études après l'obtention du DEA est élevé bien qu'en diminution constante (de 92 % en 2006-2007 à 59 % en 2010-2011). Cette situation mériterait d'être analysée et expliquée, notamment au regard de ce qui concerne la HMONP (dont l'établissement indique un numérus clausus de 70 inscriptions) et les autres formations (masters, DSAA, doctorats).

- Points forts :
 - Lisibilité et souplesse de la structure pédagogique.
 - Fort encadrement au sein de chaque domaine d'études et possibilité de choix laissés à l'étudiant favorisant son autonomie.
 - Structuration du mémoire adaptée à la progression de l'étudiant et adossement à la recherche effectif pour chacune des options.
 - Composition équilibrée de l'équipe enseignante, entre enseignants professionnels et enseignants-chercheurs.
 - Politique internationale affirmée, notamment dans le domaine de la mobilité académique.
 - Offre diversifiée de formations hors DEA et positionnement dans l'enseignement supérieur et la recherche du site Bordelais.
- Points faibles :
 - Absence de positionnement du PFE par rapport aux domaines d'études et insuffisance des heures encadrées.
 - Mention *Recherche* évoquée et revendiquée mais peu explicitée.
 - Absence d'enseignement et d'évaluation en langues étrangères.
 - Prise en compte insuffisante du stage obligatoire en termes pédagogiques (encadrement et suivi).

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

L'établissement possède un certain nombre d'atouts, lisibles dans les points forts et qu'il lui faut conforter. Les points faibles relevés constituent autant de recommandations pour l'amélioration de la formation. Sans les reprendre tous, certains, plus que d'autres, peuvent être soulignés.

Il est impératif que les nouvelles fiches d'enseignement soient très rapidement produites, avec les indications actuellement manquantes sur l'évaluation des étudiants. Le PFE doit faire l'objet d'une clarification sur le lien qu'entretiennent les « unités d'encadrement » où il se prépare avec les domaines d'études. Le faible poids horaire d'encadrement doit être interrogé et *a minima* explicité et argumenté.

Il est tout aussi indispensable d'instaurer un enseignement obligatoire en langues étrangères donnant lieu à évaluation voire à certification.

De même, doivent être confortés et développés les dispositifs permettant l'évaluation des enseignements par les étudiants, l'analyse des taux de réussite ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Enfin, deux éléments sont à souligner :

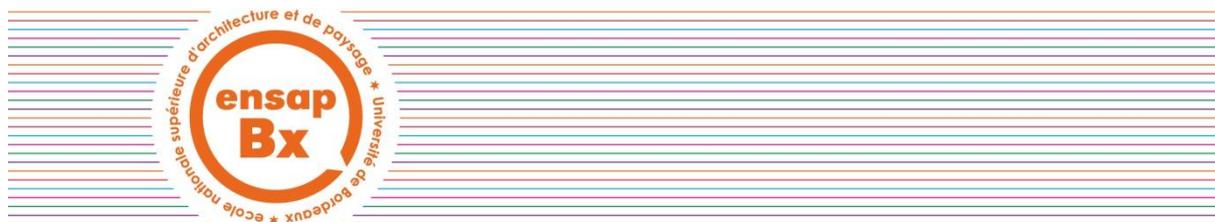
- la présence de la formation paysage, fortement revendiquée, devrait être mieux articulée à ce cycle de la formation en architecture, comme l'établissement est parvenu à l'initier avec d'autres formations en co-habilitation ;
- la proportion assez élevée du nombre d'enseignants associés par rapport aux titulaires mériterait l'attention de l'établissement et nécessiterait d'être explicitée.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 4 ^{ème} année.	-	85	82	76	118
Taux de réussite en 4 ^{ème} année (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en 5 ^{ème} année).	-	84 %	90 %	77 %	89 %
Taux d'inscrits sortant de 4 ^{ème} année pour intégrer une autre formation.	-	16 %	10 %	23 %	11 %
Taux d'abandon en 4 ^{ème} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	-	55 %	38 %	36 %	26 %
Nombre d'inscrits en 5 ^{ème} année.	-	121	110	117	114
Taux d'inscrits entrant en 5 ^{ème} année venant d'une autre formation que la 4 ^{ème} année correspondante.	45 %	76 %	5 %	1 %	4 %
Taux de réussite en 5 ^{ème} année (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme).	94 %	85 %	85 %	67 %	31 %
Taux de poursuite d'études (doctorat, HMONP, post-diplôme etc.).	92 %	90 %	60 %	70 %	59 %



Observations de l'établissement



Observations du directeur sur le rapport d'évaluation du Diplôme d'Etudes en Architecture (DEEA)

S'appuyant sur ses formations initiales d'architecte et de paysagiste, l'ensapBx propose un ensemble de formations qui constitue une offre globale menant aux métiers de la conception et du développement des métropoles et des territoires. Disposant de deux masters co-habilités avec l'Université de Bordeaux dans les domaines de l'aménagement et des ambiances architecturales, partenaire de deux autres masters en paysage et en design, elle se déploie à l'international notamment dans des formations de paysagiste et d'urbaniste à Hanoï au Vietnam. Son inscription au sein du réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture, son ancrage dans l'espace scientifique aquitain, ses activités largement reconnues en matière de recherche, ses partenariats nombreux et structurés avec les collectivités, avec les milieux professionnels et les acteurs culturels contribuent à la qualité de ses formations, participent à son attractivité et favorisent les débouchés professionnels de ses diplômés dont le taux d'insertion est exceptionnel.

Dans cette offre globale, la formation initiale des architectes demeure la formation principale de l'établissement, réunissant les deux tiers de ses étudiants, ouvrant sur la diversité des parcours et des devenir professionnels. Le regard porté par l'AERES sur cette formation, au travers de l'analyse du rapport d'auto-évaluation transmis par l'école constitue de fait l'occasion de faire le point sur les évolutions régulièrement apportées à cette formation, dans un esprit d'adaptation des objectifs et méthodes pédagogiques aux attendus nouveaux des milieux professionnels.

La méthode d'évaluation retenue à partir d'une analyse de dossier sans visite in situ, permet de donner un avis sur la façon dont l'établissement pilote, organise et rend lisible cette formation. Le contexte particulier dans lequel cette évaluation a eu lieu appelle une première remarque quand à cet objectif. En effet, cette évaluation est intervenue dans la 4^{ème} année d'habilitation du programme pédagogique, année prévue pour sa réécriture pour la période 2012-2017. L'auto-évaluation faite par l'école en vue de répondre à la demande de l'AERES visait d'une part à dresser le bilan du précédent programme et à indiquer les améliorations souhaitées dans le cadre de la réécriture en cours et prévue pour la rentrée 2012/2013. Cette évaluation – en pleine période de transition – permettait d'indiquer les marges de progression sans que l'établissement soit en mesure de fournir simultanément les solutions finalisées au travers notamment d'une nouvelle structure de programme et de fiches d'enseignement détaillées. Cette situation – inhabituelle pour une évaluation - n'a pas facilité la lisibilité d'écriture du rapport transmis par l'école ni visiblement facilité la lecture des experts, dont les remarques s'appuient tantôt sur le programme en cours, tantôt sur les perspectives d'amélioration proposées par l'école.

Concernant le diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant grade de licence, l'établissement souhaite dans les éléments qui suivent :

- Proposer des corrections sur certaines interprétations erronées du rapport ou de l'interprétation faite par les experts ;
- Compléter les éléments manquants indiqués dans le rapport

- Répondre sur les points faibles soulignés par l'évaluation et indiquer les améliorations qui seront intégrées au prochain programme dès la rentrée 2012/2013

A/ Interprétations erronées du rapport d'évaluation

p.2 « Cet enseignement représente 50% environ des heures encadrées... » et p.3 : « la simultanéité de ces deux ateliers.../...pose la question .../... du risque d'amointrissement du temps global consacré à cet apprentissage. »

L'évaluation de l'AERES pourrait laisser croire que l'enseignement du projet est peu important, voire négligé à l'ensapBx. Il n'en est rien. L'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture prévoit dans son article 11 que six unités d'enseignement sur les 26 prévues doivent être « consacrées principalement au projet », et précise dans son article 27 que ces derniers équivalent à un total de « 60 à 80 crédits européens ». Il ne donne en revanche aucune indication sur les volumes horaires à respecter.

Cependant, un calcul prenant en compte la valeur horaire d'un ECTS (23,33h) situe ce volume entre 33% et 44% du volume total des 4200 heures du cycle.

Dans le programme actuel (2008-2012) de l'ensapBx, l'enseignement du projet architectural et urbain représente un total de 73 ECTS, pour un volume horaire global de 49% du total du cycle, ce qui atteste de l'intérêt que porte l'ensapBx à l'enseignement du projet à toutes ses échelles.

Dans le nouveau programme, le volume des ECTS est de 84, pour un volume horaire global de 47% du nombre d'heure total du cycle. De fait, l'enseignement de la conception architecturale et urbaine, porté principalement par deux champs disciplinaires, constitue une part très significative de l'enseignement à l'ensapBx.

p.3 Articulation TPCAU et VTP : les risques de « la simultanéité des deux ateliers de conception »

Le rapport évoque un risque dans la singularité pédagogique de l'ensapBx proposant un double enseignement de la conception au sein des champs Théorie et Pratique de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU) et Ville, Territoire, Paysage (VTP). La simultanéité des enseignements de projet architectural et urbain correspond au souhait de développer les compétences des étudiants sur ces deux échelles de projets, et de prendre également en compte les spécificités du projet urbain et territorial. Le risque ne repose pas tant sur une possible confusion que sur une surcharge de travail personnel pour les étudiants, constatée notamment sur l'un des semestres dans la mise en œuvre du programme actuel.

Dans le nouveau programme 2012-2017, l'enseignement du projet en Ville, Territoire et Paysage a été réduit, en termes de volume horaire et d'échelle de projet, afin d'éviter le risque d'une surcharge de travail. L'évolution du volume horaire attribué (qui passe de 856 à 741) et des ECTS correspondants (réduits de 35 à 30) constituent des indicateurs de ce rééquilibrage.

Une partie de cet enseignement (en particulier en L1) s'est recentrée sur l'analyse plus que sur le projet. Enfin, afin d'éviter les surcharges, il est prévu un décalage dans les rendus de ces deux champs de projet, les enseignements de VTP s'arrêtant désormais à la 10^{ème} semaine du semestre.

B/ Compléments et précisions

Eléments chiffrés concernant le programme égalité des chances (p3 « L'école ne fournit toutefois pas de données chiffrées... »)

L'ensapBx participe au programme pilote engagé par le ministère en faveur de l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur. L'ensapBx fait annuellement une présentation de l'établissement et des études d'architecture dans les deux établissements partenaires, choisis en lien

avec les services de l'éducation nationale. Cette information touche environ 50 lycéens par an. Selon les années, entre 10 et 15 élèves de terminale postulent pour le stage de préparation aux épreuves d'admission qui se déroule pendant les vacances de février.

L'école veille à ce que tous les candidats issus du programme soient invités aux épreuves d'admission en première année de la formation d'architecte et qu'un candidat au moins de chaque établissement soit admis à chaque rentrée scolaire. Le taux de réussite de ces étudiants est très variable.

Par ailleurs l'école participe aux cordées de la réussite qui concernent 4 collèges de l'agglomération bordelaise. Le travail d'atelier concerne donc 4 classes, soit environ 120 élèves, mais les retombées de cette médiation devraient être beaucoup plus larges puisque la restitution fera l'objet d'une exposition et d'une publication.

Précision concernant la progressivité sur l'enseignement du projet

L'enseignement du projet architectural débute dès le premier semestre, sous la forme d'exercices de projets dont la complexité va grandissant au fil de la première année, intégrant des éléments de contextualité dès le dernier exercice de S1, et de programme en fin de S2. En S3, l'enseignement du projet porte non seulement sur un programme situé, mais engage également l'étudiant dans la prise en compte de la faisabilité structurelle du projet. De plus, dès le S3, les étudiants abordent les prémices de l'enseignement du projet urbain et territorial au sein du champ disciplinaire Ville, Territoire, Paysage. L'enseignement de la conception à ces deux échelles se poursuit ensuite en S4 et S5 pour parvenir en S6 à une première maîtrise de toutes les composantes du projet.

Précision sur le taux de réussite du 1^{er} cycle (p3 « Le taux de réussite à 3 ans varie... »)

Comme pour l'ensemble des ENSA, les chiffres fournis dans le rapport sont principalement issus du logiciel Taïga, mis en place en 2009 et dont la cohérence sur cinq ans n'est pas toujours pertinente (reprise de chiffres antérieurs parfois calculés sur des bases différentes).

Concernant le taux de réussite en licence, il convient d'indiquer que l'établissement a mis en place un réel dispositif d'orientation des étudiants ayant pour objectif de s'assurer que la poursuite d'étude en master corresponde bien à une orientation pertinente et souhaitée pour l'étudiant (il convient de rappeler qu'aucune sélection complémentaire n'est appliquée dans les ENSA pour l'entrée en master, le diplôme d'études en architecture conférant grade de licence étant la seule condition de la poursuite d'études). De ce fait, une réelle exigence est appliquée pour la validation des enseignements tout au long de la licence, visant à vérifier l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences. Simultanément, la commission d'orientation, s'appuyant sur des entretiens pédagogiques individuels, s'attache à la réorientation plus rapide et plus positive des étudiants en difficulté.

En 2011, 106 étudiants ont été diplômés pour un effectif recruté en 1^{ère} année de 120 étudiants. Le taux « réel » de réussite pour cette promotion – en 3 ou 4 ans – correspondrait donc à 88%.

De façon générale, l'établissement constate que le taux d'abandon en cours de 1^{ère} année se situe généralement à 10%, et que le taux des réorientations dans le courant de la 2^{ème} année se situe aussi autour de 10%.

Précision concernant l'évaluation des enseignements

Conformément aux dispositions de l'art. 17 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements, la procédure d'évaluation des enseignements a été mise en œuvre chaque année depuis la réforme auprès des étudiants. Pour autant, ce dispositif souffrait jusqu'alors d'un faible taux de réponse rendant difficile l'analyse des résultats. Comme cela est indiqué dans le dossier, le dispositif a évolué à la rentrée 2011 par des questionnaires électroniques plus compacts. Cela a permis de faire augmenter de manière significative le taux de réponses : 47,5% pour les L1, 70,5% pour les L2 et 45% pour les L3. Le taux reste très faible en master du fait des modalités pédagogiques par domaines d'études.

Ces taux encourageants devraient permettre à la CPR de se saisir des résultats, d'en faire l'analyse sous l'autorité de la commission d'évaluation prévue par les textes et d'apporter les ajustements nécessaires.

Il convient à nouveau de rappeler que l'établissement ne limite pas l'évaluation des enseignements par les étudiants à ce dispositif. En effet, la présence de représentants étudiants de chaque promotion à la CPR constitue par ailleurs un dispositif de remontée directe, se traduisant par des interventions étudiantes à chaque séance, parfois appuyées de propositions construites au sein de chaque promotion.

Précision concernant la proportion élevée du nombre de maîtres assistants associés

La construction d'une équipe pédagogique cohérente avec le projet d'établissement constitue l'un des objectifs majeurs de pilotage de l'ensapBx. Cette construction s'appuie sur les différents statuts enseignants (titulaire, associé, contractuel, vacataire) et doit simultanément permettre de soutenir la stratégie scientifique (renouvellement et qualification des membres des unités de recherche) et d'accompagner les évolutions pédagogiques (renouvellement des champs et des pédagogies) au sein des deux formations initiales comme dans les différentes formations en partenariat portées par l'école. Chaque recrutement suppose ainsi bien souvent de répondre à des équations complexes pour satisfaire aux besoins de l'établissement.

Si l'activité de l'établissement repose en premier lieu sur les enseignants titulaires, leur recrutement constitue bien souvent un risque lié au fait que l'établissement n'intervient pas dans leur sélection effectuée statutairement par des jurys nationaux n'intégrant pas de représentant de l'école. Cette situation constitue un frein à la politique des établissements, relevé par le collège des directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

De fait, l'ensapBx a fait le choix ces dernières années de renforcer ses effectifs de maîtres assistants associés dans le seul objectif de maîtriser ses recrutements et de mieux répondre à ses besoins internes, précis et exigeants. Leur recrutement se fait sous l'autorité du directeur et du conseil d'administration, après diffusion nationale d'un profil de poste et audition par un jury ouvert.

L'évolution apportée récemment au concours national de recrutement des maîtres assistants et professeurs en introduisant l'audition des directeurs des ENSA par les présidents de jurys, permet d'envisager autrement les prochains recrutements. Le départ à la retraite de plusieurs enseignants titulaires, associés et contractuels dans le courant de l'année donnera à l'établissement l'occasion de revoir ces équilibres, tout en maintenant son exigence en matière de renouvellement des compétences.

C/ Réponses concernant les points faibles soulignés par le rapport

1. Pas de choix personnels d'enseignement pour les étudiants et peu de place laissée à l'autonomie

Le premier cycle des études d'architecture de l'ensapBx, est conçu comme une formation généraliste et complète, prenant en compte tous les champs disciplinaires prévus en annexe 1 de l'arrêté de 2005. L'ensapBx affirme sa volonté d'offrir à tous les étudiants un socle commun de compétences et de connaissances nécessitant une forte complémentarité entre tous les enseignements dispensés et impliquant une forte progressivité tout au long du cycle. Le Master est ensuite le temps de l'approfondissement et de l'ouverture qui se traduit par de nombreuses options et domaines d'études laissés au choix des étudiants qui peuvent ainsi colorer leur parcours. La mise en place d'un tronc commun fort en DEEA est donc un choix pédagogique et un choix revendiqué par l'établissement.

Pour autant, conscient de l'aspect monolithique, l'établissement propose d'atténuer les inconvénients perçus de ce choix fort. Dans le cadre du nouveau programme 2012-2017, l'ensapBx conserve cette approche tout en introduisant des moments d'optionalité visant essentiellement à créer des ruptures de rythmes dans le déroulement du cycle : choix d'atelier d'arts plastiques en S2, S3 et S5 (3 à choisir dans une offre de 6); mise en place de semaines de workshop intersemestriels (1 à choisir dans une offre de

deux ou plus) ; mise en place de 2 ECTS flottants permettant la valorisation de projets personnels ou singuliers portés par les étudiants.

De fait, en intégrant une part d'optionnalité et une diversité dans les rythmes semestriels et les modes pédagogiques, l'ensapBx proposera dès la rentrée 2012/2013 un programme de premier cycle garantissant l'acquisition d'un socle commun tout en permettant la personnalisation des parcours étudiants.

2. Lisibilité insuffisante de l'organisation pédagogique

Cette appréciation relève selon l'établissement de l'ambiguïté liée au contexte particulier de l'évaluation évoqué en introduction. En effet, l'établissement ayant à la fois présenté le programme en cours 2008-2012 et les évolutions prévues pour le prochain programme 2012-2017 mais encore inabouties, l'organisation pédagogique a pu paraître imprécise aux experts.

L'organisation pédagogique est pourtant d'une grande clarté : le choix a été fait en 2008 de dédier une journée à un enseignement. Deux journées sont réservées à l'enseignement du projet (architectural et urbain), une journée est réservée au travail personnel de l'étudiant, les deux dernières journées de la semaine étant dédiées chacune à l'une des quatre autres disciplines enseignées dans les ENSA. Cette organisation qui a prévalu pendant le quadriennal 2008-2012, fait qu'à chaque semestre une ou deux disciplines ne sont pas enseignées. C'est peut-être aussi cette discontinuité des enseignements, hormis ceux de projet, qui provoque cette impression de lisibilité insuffisante des articulations pédagogiques et de la place des UE.

Dans le nouveau programme 2012-2017, le choix a été fait de conserver une ou deux journées dédiées à l'enseignement du projet, mais de restituer une continuité des autres enseignements sur le reste de la semaine tout au long de la licence, afin d'assurer une meilleure progressivité et un rythme d'acquisition des connaissances plus régulier. La structure des UE, les plannings hebdomadaires et semestriels découlent logiquement de ces principes.

3. Place insuffisante des langues étrangères

L'arrêté du 20 juillet 2005 ne précise aucune procédure d'évaluation des enseignements des langues dans les écoles nationales supérieures d'architecture, si ce n'est à l'article 7 où il est précisé : « *Le diplôme d'Etat d'architecte ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.* ».

L'ensapBx, respecte strictement l'article 7 en proposant un enseignement en ligne, et en vérifiant en fin de Master le niveau de l'étudiant par une présentation du PFE dans une langue étrangère devant un enseignant de langue.

Consciente de la nécessité d'accompagner davantage les étudiants dans un contexte où les parcours internationaux se multiplient et désireuse d'améliorer cet enseignement, l'ensapBx, a prévu pour le nouveau programme 2012-2017 de relayer l'enseignement en ligne actuel (15h obligatoires suivies d'une validation) d'un présentiel avec un enseignant de langue (8h de face à face pédagogique), soit un total de 23 heures par semestre du S1 au S6, chaque semestre valant 1 ECTS (soit 6 ECTS pour l'ensemble du premier cycle).

Cet enseignement sera en place dès la rentrée 2012-2013.

4. Prise en compte insuffisante des stages obligatoires

En premier cycle, la formation d'architecte prévoit 2 stages obligatoires, l'un dit « stage ouvrier » durant 15 jours, le second qualifié de « première pratique » durant 1 mois. Compte tenu des moyens d'encadrement affectés aux ENSA et des choix pédagogiques faits par l'établissement en faveur de l'apprentissage de la conception architecturale et urbaine, il existe effectivement peu d'encadrement pédagogique en cours de stage.

Cependant, l'inscription des stages dans le parcours de l'étudiant est réelle, du fait notamment :

- De l'insertion des stages dans des UE adaptées (stage ouvrier dans une UE dominée par le champ Sciences et Techniques pour l'Architecture où se déroule l'apprentissage des matériaux ; stage de première pratique dans l'UE à dominante de conception architecturale)
- De l'intégration du temps de stage de première pratique dans le planning annuel des étudiants (ce principe sera étendu aux deux stages dans le nouveau programme) ;
- Et enfin de la correction effective et commentée des rapports de stage, sous la responsabilité d'un enseignant permanent de l'école.

Ces articulations seront renforcées dans le programme 2012-2017.

5. Difficulté à tirer parti de la double existence des formations en architecture et en paysage

Ce point, s'il est effectivement identifié comme une piste d'amélioration du pilotage de l'établissement ne porte cependant aucunement atteinte à la qualité de la formation initiale des architectes et bien au contraire. En effet, l'existence dans l'établissement de la formation paysage – si elle ne donne pas lieu à ce jour à des mutualisations structurées – nourrit la culture générale des enseignants et des étudiants amenés régulièrement à se côtoyer. Ce n'est pas parce que cette proximité n'est pas aboutie que les relations existantes (et qui n'existent dans aucune autre ENSA à l'exclusion du Lille) ne constituent pas au contraire un point fort marquant l'identité de l'école et de ses diplômés. L'établissement conteste donc pleinement l'intégration de cette remarque – dont l'ensemble des instances de l'établissement a par ailleurs conscience et s'attache à améliorer – parmi les points faibles de la formation architecture.

Plus concrètement et pour en témoigner, plusieurs expériences de passerelles, d'enseignements en commun ont été développées dans le passé. Même si elles ne se sont pas pérennisées, en grande partie en raison du décalage de l'entrée dans les deux formations (BAC +2 en paysage) et du développement de la formation Paysage hors du LMD, elles constituent un réservoir d'expériences qui sera mis à profit pour construire des passerelles entre les deux formations à échéance de deux ans :

- Initiation à la lecture du paysage en Licence architecture assurée par des enseignants de la formation Paysage
- Participation importante et pérenne de paysagistes dans les enseignements de VTP en Licence
- Semaine intensive en représentation commune aux étudiants de L1 et de 1^{ère} année de Paysage
- Enseignements de projet en commun en M1 et M2, en particulier au sein du domaine B

Les autres pistes qui seront explorées portent notamment sur :

- L'enseignement de la représentation et des arts plastiques
- L'enseignement de la culture architecturale et paysagère
- L'enseignement de certains domaines des STA (réseaux)
- L'enseignement des langues

Si l'ensapBx a conscience que sa singularité pédagogique peut parfois porter à des appréciations divergentes, elle revendique cette singularité, - dont elle renforce progressivement la cohérence, - comme une condition de la diversité des parcours et des formations, diversité dont les milieux professionnels et scientifiques ont de plus en plus besoin.

En ce sens, elle entend préserver et promouvoir :

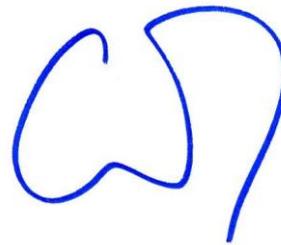
- La richesse de la présence dans le même établissement des formations d'architecte et de paysagiste, considérant que cette coexistence peut toujours faire l'objet d'améliorations mais qu'elle constitue en soi une richesse pour les étudiants comme pour les enseignants, richesse

qui colore depuis 20 ans les activités pédagogiques, scientifiques et culturelles de l'ensapBx comme le parcours professionnel de ses diplômés.

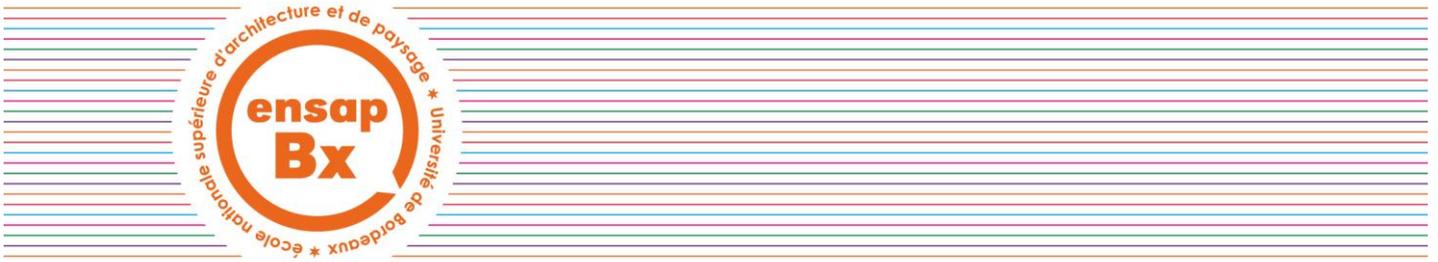
- La présence d'un enseignement renforcé sur l'approche urbaine et territoriale, concrétisée par l'existence d'un champ Ville, Territoire, Paysage développé et articulé avec celui de la Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine.
- L'objectif d'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences dans le cadre du diplôme d'études en architecture, socle commun qui est la condition du développement de l'autonomie des parcours en second cycle en vue de l'acquisition du diplôme d'Etat d'architecte.

Pour conclure, l'établissement souhaite remercier les experts pour le travail d'analyse et les recommandations effectuées qui viendront positivement nourrir les orientations du projet d'établissement en cours de réécriture.

Le directeur de l'ensapBx,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a vertical stroke that curves slightly to the right at the bottom.

Martin CHENOT



Observations du directeur sur le rapport d'évaluation du Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

S'appuyant sur ses formations initiales d'architecte et de paysagiste, l'ensapBx propose un ensemble de formations qui constitue une offre globale menant aux métiers de la conception et du développement des métropoles et des territoires. Disposant de deux masters co-habilités avec l'Université de Bordeaux dans les domaines de l'aménagement et des ambiances architecturales, partenaire de deux autres masters en paysage et en design, elle se déploie à l'international notamment dans des formations de paysagiste et d'urbaniste à Hanoï au Vietnam. Son inscription au sein du réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture, son ancrage dans l'espace scientifique aquitain, ses activités largement reconnues en matière de recherche, ses partenariats nombreux et structurés avec les collectivités, avec les milieux professionnels et les acteurs culturels contribuent à la qualité de ses formations, participent à son attractivité et favorisent les débouchés professionnels de ses diplômés dont le taux d'insertion est exceptionnel.

Dans cette offre globale, la formation initiale des architectes demeure la formation principale de l'établissement, réunissant les deux tiers de ses étudiants, ouvrant sur la diversité des parcours et des devenir professionnels. Le regard porté par l'AERES sur cette formation, au travers de l'analyse du rapport d'auto-évaluation transmis par l'école constitue de fait l'occasion de faire le point sur les évolutions régulièrement apportées à cette formation, dans un esprit d'adaptation des objectifs et méthodes pédagogiques aux attendus nouveaux des milieux professionnels.

La méthode d'évaluation retenue à partir d'une analyse de dossier sans visite in situ, permet de donner un avis sur la façon dont l'établissement pilote, organise et rend lisible cette formation. Le contexte particulier dans lequel cette évaluation a eu lieu appelle une première remarque quand à cet objectif. En effet, cette évaluation est intervenue dans la 4^{ème} année d'habilitation du programme pédagogique, année prévue pour sa réécriture pour la période 2012-2017. L'auto-évaluation faite par l'école en vue de répondre à la demande de l'AERES visait d'une part à dresser le bilan du précédent programme et à indiquer les améliorations souhaitées dans le cadre de la réécriture en cours et prévue pour la rentrée 2012/2013. Cette évaluation – en pleine période de transition – permettait d'indiquer les marges de progression sans que l'établissement soit en mesure de fournir simultanément les solutions finalisées au travers notamment d'une nouvelle structure de programme et de fiches d'enseignement détaillées. Cette situation – inhabituelle pour une évaluation - n'a pas facilité la lisibilité d'écriture du rapport transmis par l'école ni visiblement facilité la lecture des experts, dont les remarques s'appuient tantôt sur le programme en cours, tantôt sur les perspectives d'amélioration proposées par l'école.

Concernant le Diplômes d'Etat d'Architecte (DEA), conférant grade de master, l'établissement souhaite dans les éléments qui suivent :

- Proposer des corrections sur certaines interprétations apparemment erronées du rapport ou de l'interprétation faite par les experts ;
- compléter les éléments manquants indiqués dans le rapport
- Répondre sur les points faibles soulignés par l'évaluation et indiquer les améliorations qui seront intégrées au prochain programme dès la rentrée 2012/2013

A/ Interprétations erronées du rapport d'évaluation

p.2 le nombre de domaines « est limité à deux »

Comme indiqué dans le rapport d'autoévaluation en p.76 à 78 sur le fonctionnement des domaines de master, cette interprétation est erronée.

Le programme pédagogique de 2^e cycle précise en effet en p.6 :

« Pendant la durée du 2^e cycle, un étudiant peut changer de domaine dans la limite des places disponibles. Afin de profiter au maximum de l'ensemble du contenu d'un domaine, il est toutefois recommandé de ne changer qu'une fois de domaine au cours du 2^e cycle. »

De fait, le nombre de domaines actuellement proposé est en fait de quatre :

1. **Domaine A** : Architecture située
2. **Domaine B** : Architecture - Ville – Territoire
3. **Domaine C** : Concevoir et habiter l'architecture
4. **Domaine D** : Environnement, Architecture et ville durable

Même si ce n'est pas recommandé, chaque étudiant a donc la possibilité, du S7 au S9 d'expérimenter jusqu'à 3 domaines d'études et de profiter de certains des enseignements de chacun des quatre domaines d'études, ceci en vue de promouvoir l'acquisition de l'autonomie, prévue comme l'un des objectifs de ce cycle.

B/ Compléments et précisions

p.3 Complément et précision concernant l'évaluation des enseignements

Conformément aux dispositions de l'art. 17 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements, la procédure d'évaluation des enseignements a été mise en œuvre chaque année depuis la réforme auprès des étudiants. Pour autant, ce dispositif souffrait jusqu'alors d'un faible taux de réponse rendant difficile l'analyse des résultats. Comme cela est indiqué dans le dossier, le dispositif a évolué à la rentrée 2011 par des questionnaires électroniques plus compacts. Cela a permis de faire augmenter de manière significative le taux de réponses : 47,5% pour les L1, 70,5% pour les L2 et 45% pour les L3. Le taux reste très faible en master du fait des modalités pédagogiques par domaines d'études.

Ces taux encourageants devraient permettre à la CPR de se saisir des résultats, d'en faire l'analyse sous l'autorité de la commission d'évaluation prévue par les textes et d'apporter les ajustements nécessaires.

Il convient à nouveau de rappeler que l'établissement ne limite pas l'évaluation des enseignements pas les étudiants à ce dispositif. En effet, la présence de représentants étudiants de chaque promotion à la CPR constitue par ailleurs un dispositif de remontée directe, se traduisant par des interventions étudiantes à chaque séance, parfois appuyées de propositions construites au sein de chaque promotion.

p.3 « ...peu de lien et de valorisation faite de la formation en paysage... »

Plusieurs expériences de passerelles, d'enseignements en commun ont été développées dans le passé entre les formations en architecture et en paysage. Même si elles ne se sont pas pérennisées, en grande partie en raison du décalage de l'entrée dans les deux formations (BAC +2 en paysage) et du développement de la formation Paysage hors du LMD, elles constituent un réservoir d'expériences qui sera mis à profit pour construire des passerelles entre les deux formations à échéance de deux ans :

- Initiation à la lecture du paysage en Licence architecture assurée par des enseignants de la formation Paysage
- Participation importante et pérenne de paysagistes dans les enseignements de VTP en Licence
- Semaine intensive en représentation commune aux étudiants de L1 et de 1^{ère} année de Paysage
- Enseignements de projet en commun en M1 et M2, en particulier au sein du domaine B

Les autres pistes qui seront explorées portent notamment sur :

- L'enseignement de la représentation et des arts plastiques
- L'enseignement de la culture architecturale et paysagère
- L'enseignement de certains domaines des STA (réseaux)
- L'enseignement des langues

p.3 « ...aucune mention n'est faite des deux DSAA en attente d'habilitation du ministère... »

Ces projets de DSAA, dont le DSA Bois, mériteraient effectivement d'être développés de façon à renforcer l'identité et le positionnement de l'ensapBx sur la carte nationale des ENSA, en réponse à des besoins spécifiques exprimés par les milieux professionnels.

A ce jour, l'ensapBx est toujours dans l'attente d'une redéfinition par le ministère des conditions de développement et d'habilitation des DSA. Ces discussions ont à nouveau été engagées en 2012 de façon positive.

Précision concernant la proportion élevée du nombre de maîtres assistants associés

La construction d'une équipe pédagogique cohérente avec le projet d'établissement constitue l'un des objectifs majeurs de pilotage de l'ensapBx. Cette construction s'appuie sur les différents statuts enseignants (titulaire, associé, contractuel, vacataire) et doit simultanément permettre de soutenir la stratégie scientifique (renouvellement et qualification des membres des unités de recherche) et d'accompagner les évolutions pédagogiques (renouvellement des champs et des pédagogies) au sein des deux formations initiales comme dans les différentes formations en partenariat portées par l'école. Chaque recrutement suppose ainsi bien souvent de répondre à des équations complexes pour satisfaire aux besoins de l'établissement.

Si l'activité de l'établissement repose en premier lieu sur les enseignants titulaires, leur recrutement constitue bien souvent un risque lié au fait que l'établissement n'intervient pas dans leur sélection effectuée statutairement par des jurys nationaux n'intégrant pas de représentant de l'école. Cette situation constitue un frein à la politique des établissements, relevé par le collège des directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

De fait, l'ensapBx a fait le choix ces dernières années de renforcer ses effectifs de maîtres assistants associés dans le seul objectif de maîtriser ses recrutements et de mieux répondre à ses besoins internes, précis et exigeants. Leur recrutement se fait sous l'autorité du directeur et du conseil d'administration, après diffusion nationale d'un profil de poste et audition par un jury ouvert.

L'évolution apportée récemment au concours national de recrutement des maîtres assistants et professeurs en introduisant l'audition des directeurs des ENSA par les présidents de jurys, permet d'envisager autrement les prochains recrutements. Le départ à la retraite de plusieurs enseignants titulaires, associés et contractuels dans le courant de l'année donnera à l'établissement l'occasion de revoir ces équilibres, tout en maintenant son exigence en matière de renouvellement des compétences.

C/ Réponses concernant les points faibles soulignés par le rapport

1. « Absence de positionnement du PFE par rapport aux domaines d'études et insuffisance des heures encadrées »

L'ensapBx a fait un choix singulier, dont les raisons pédagogiques sont réelles et argumentées, mais qui est peu commun parmi l'ensemble des formations en architecture proposées par les ENSA. Cette singularité, revendiquée, mérite un complément d'explication.

Les quatre domaines d'études, en place sur les S7, S8 et S9, permettent aux étudiants de choisir leur parcours au sein d'équipes pédagogiques structurées autour d'un regard singulier sur l'architecture. Considérant l'objectif d'acquisition de l'autonomie dans la pratique de la conception prévu par les textes, un dispositif d'unités d'encadrement de PFE a été préféré en S10 pour le suivi des PFE afin :

- d'ouvrir le champ des sujets de PFE – les quatre domaines existants ne couvrant évidemment pas tous les champs d'intervention et les postures de projet possibles ;
- de privilégier, en fin de deuxième cycle, le travail en pleine autonomie de l'étudiant qui selon le texte de l'arrêté de 2005 doit démontrer sa capacité « à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation ». (article 19). Cette incitation forte vers l'autonomie est à mettre en relation avec le choix pédagogique du DEEA, visant à l'acquisition d'un fort socle de connaissances et compétences, condition du développement de l'autonomie qui constitue l'objectif du DEA.

Le texte ne préconise pas un nombre d'heures encadrées, mais indique en revanche que ce travail correspond à « 200 heures de travail personnel », insistant bien ainsi sur l'objectif d'un travail réalisé en autonomie. De ce point de vue, le choix fait par l'ensapBx est conforme à l'esprit du texte.

Au sein de ces unités d'encadrement de PFE, où les modes pédagogiques diffèrent d'une unité à une autre et constituent un critère de choix pour l'étudiant, l'encadrement prévoit douze heures de face à face pédagogique personnalisé, soit en moyenne près d'une heure par semaine, ce qui constitue un fort encadrement de « direction d'études » et explique que le nombre de PFE suivi par un enseignant est limité à 5 par année. Ainsi sont assurés :

- une grande diversité dans le choix des sujets et des sites traités, donnant lieu à des soutenances de PFE d'une grande ouverture ;
- une grande autonomie de l'étudiant, notamment au regard des parcours ERASMUS variés et parfois complexes à intégrer dans une structure pédagogique ;
- un encadrement personnalisé de qualité.

De plus, l'absence de lien explicite avec les quatre domaines d'études de S7-S8-S9 permet :

- d'éviter l'effet de tunnel ou de « chapelle » que pourrait constituer la prolongation des domaines en S10, libérant l'étudiant de cette possible tendance ;
- à un grand nombre d'enseignants de projets qui ne participent pas aux domaines d'études de master d'apporter leurs compétences et une véritable diversité pour l'encadrement des PFE.

Ce choix singulier, peu présent dans les ENSA, constitue une singularité pédagogique revendiquée par l'établissement et dont l'évaluation réelle supposerait d'analyser la capacité d'autonomie démontrée par les diplômés lors de leurs premières expériences professionnelles. Au regard du très bon taux d'insertion

constaté à l'issue de la formation, l'établissement entend maintenir ce choix pédagogique, en l'améliorant si nécessaire.

2. « Mention recherche évoquée et revendiquée mais peu explicitée »

La mention recherche est une mention prévue par l'arrêté de 2005, mais sans que son contenu n'ait jamais été explicité. L'ensapBx définit ainsi sa vision de la mention recherche dans son programme 2008-2012 : « La mention recherche ne correspond pas à un travail supplémentaire, mais à un certain niveau d'exigence et au respect de certaines conditions méthodologiques définies dans le guide méthodologique. Au regard de la qualité de l'avancement du mémoire, le responsable du séminaire peut en accord avec l'étudiant proposer que ce dernier postule à la mention recherche ».

Précisons que la mention recherche à l'ensapBx suppose en particulier :

- La définition d'une véritable problématique structurant le mémoire ;
- Un mémoire apportant des éléments nouveaux sur la question traitée et non seulement une excellente synthèse des références bibliographiques existantes ;
- Le strict respect des normes universitaires en matière de méthodes de recherches, et de présentation des résultats (normes bibliographiques, notes infrapaginales, présentation des sources, etc...)
- Une rédaction de qualité ;
- Un soin particulier attaché à la qualité de l'iconographie et des documents graphiques joints qu'un étudiant d'une ENSA est supposé maîtriser en fin de 2^{ème} cycle

Cette mention recherche s'appuie sur les unités de recherche de l'établissement qui accueillent généralement les étudiants en stage, et fait l'objet d'un suivi par le bureau de la recherche. Enfin, les conditions d'attribution de la mention recherche respectent les textes, notamment pour ce qui concerne la composition des jurys.

3. « Absence d'enseignement et d'évaluation en langues étrangères »

Il n'est pas exact d'affirmer qu'il n'existe pas d'enseignement et de validation des langues étrangères. L'enseignement n'y est simplement pas obligatoire. Le cycle master est pour une grande part, tourné vers l'international.

Les étudiants qui partent en mobilité intègrent dans leur contrat d'études des ECTS correspondant à leur apprentissage ou perfectionnement de la langue parlée dans leur pays d'accueil.

Pour les étudiants ayant fait le choix de poursuivre leur cursus en France, la forte proportion d'étudiants étrangers en quatrième année conduit naturellement enseignants et étudiants à s'exprimer en anglais ou en espagnol. Chaque domaine d'études dispose en effet d'un moins un enseignant bilingue.

Un cours théorique optionnel est également dispensé totalement en anglais.

Les 4 « ECTS flottants » à la disposition des étudiants de 4^{ème} année pour développer un projet personnel sont très souvent dédiés à une langue vivante sous différentes formes et souvent en e-learning. Dans ce cadre l'enseignement est bien sûr évalué.

Un atelier de « communication du projet » est offert aux étudiants désirant préparer leur oral. Il est évalué et donne lieu à la délivrance d'ECTS flottants.

Enfin, comme le prévoit l'art. 9 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation, aucun étudiant n'est diplômé sans que l'école n'ait procédé à l'évaluation de son niveau en langue vivante. Le niveau B2 est requis. L'étudiant est libre de se faire évaluer en dehors de l'école et, dans ce cas, doit remettre à l'administration un diplôme correspondant dans la langue de son choix.

L'école organise pour la grande majorité des diplômables une évaluation écrite et orale par des enseignants agréés en langues anglaise et espagnole. Le certificat correspondant est versé au dossier de l'étudiant.

Plus que la mise en place d'un cours de langue, comme en Licence, c'est la capacité de l'ensapBx, à offrir des enseignements bilingues qui sera développée dans les années à venir dans le cadre du prochain programme 2012-2017, notamment en identifiant des parcours en anglais et/ou en espagnol, reposant sur les compétences linguistiques des enseignants déjà présents dans les différents champs et domaines d'études.

La politique de recrutement des futurs titulaires de l'école intégrera autant que possible cette orientation.

4. « Prise en compte insuffisante du stage obligatoire en termes pédagogiques »

En second cycle, la formation d'architecte prévoit 1 stage obligatoire d'une durée de 2 mois. Compte tenu des moyens d'encadrement affectés aux ENSA et des choix pédagogiques faits par l'établissement en faveur de l'apprentissage de la conception architecturale et urbaine, il existe effectivement peu d'encadrement pédagogique en cours de stage.

Cependant, l'inscription des stages dans le parcours de l'étudiant est réelle, du fait notamment :

- De l'insertion du stage dans une UE transversale en S10
- De la coordination des stages par un enseignant permanent de l'établissement ;
- Et enfin de la correction effective et commentée des rapports de stage, sous la responsabilité de l'enseignant coordinateur.

La perspective d'activation du réseau des anciens diplômés constitue un autre point d'amélioration que l'établissement entend mettre en œuvre.

Si l'ensapBx a conscience que sa singularité pédagogique peut parfois porter à des appréciations divergentes, elle revendique cette singularité, - dont elle renforce progressivement la cohérence, - comme une condition de la diversité des parcours et des formations, diversité dont les milieux professionnels et scientifiques ont de plus en plus besoin.

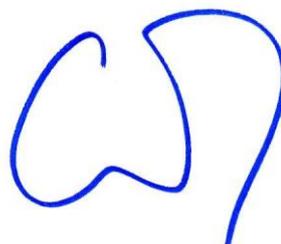
En ce sens, elle entend préserver et promouvoir :

- La richesse de la présence dans le même établissement des formations d'architecte et de paysagiste, considérant que cette coexistence peut toujours faire l'objet d'améliorations mais qu'elle constitue en soi une richesse pour les étudiants comme pour les enseignants, richesse qui colore depuis 20 ans les activités pédagogiques, scientifiques et culturelles de l'ensapBx comme le parcours professionnel de se diplômés.
- La présence d'un enseignement renforcé sur l'approche urbaine et territoriale, concrétisé par l'existence d'un champ Ville, Territoire, Paysage développé et articulé avec celui de la Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine.
- L'objectif d'acquisition de l'autonomie dans la pratique de la conception architecturale et urbaine qui se traduit par une grande liberté dans l'exercice final du projet de fin d'études ;
- La diversité des formations de spécialisation qu'elle met en œuvre ou dont elle est partenaire (masters en partenariat ou co-habilités, HMONP, doctorats avec l'université de Bordeaux, projets

de DSA...), constituant une offre globale et attractive de poursuite d'études tant en France qu'à l'international.

Pour conclure, l'établissement souhaite remercier les experts pour le travail d'analyse et les recommandations effectuées qui viendront positivement nourrir les orientations du projet d'établissement en cours de réécriture.

Le directeur de l'ensapBx,,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping flourish that ends in a downward-pointing tail.

Martin CHENOT